



Des courts insubmersibles

Jusqu'à démunir, le club de l'ASM Fertoise (Seine-et-Marne) vient de prendre possession de deux courts couverts. Leur particularité : ils sont construits en zone inondable. Répondant à toutes les exigences et réglementations imposées, l'équipement présente bien des spécificités.

Ces deux courts couverts de l'ASM Fertoise (563 licenciés, dont 370 jeunes en 2014), conçus et réalisés par le cabinet Lenoir & Associés Architectes, ont la particularité d'être construits sur un terrain pouvant être totalement "impacté" par des crues majeures de la Marne (submersion). Ce bâtiment ne devait pas faire obstacle au déplacement des eaux de crue du fleuve ou, en tout cas, en offrir le moins possible.

Pour cela, quatre exigences principales :

- **Une structure résistante** Ce bâtiment devait résister au passage des crues.
- **Un bâtiment "perméable"** Cet équipement devait garantir une totale perméabilité au passage des eaux grâce au "remplissage" et au "vidage" naturel et statique du bâtiment en fonction des

hauteurs d'eau potentielles signalées : pour cela, a été prévu un relevage aisé de façades en toile jusqu'à 3 mètres de hauteur et un maintien ouvert par système de sangles ou "Velcro".

- **Un bâtiment démontable** Le démontage complet du bâtiment devait être possible, d'où l'adoption d'une ossature en aluminium anodisé assemblée par boulons. Potelets, toiles, équipements, démontables avec de l'outillage courant et remontable : un choix qui a été déterminant.

- **Des parois manœuvrables** Les toiles manœuvrables devaient permettre en été de favoriser le passage d'air, donc le rafraîchissement du volume. Ce phénomène devait forcer également l'évaporation en cas de condensation sur les terrains, notamment si le volume n'était pas assez chauffé, que ce soit en période hivernale ou à mi-saison. ■

L'ÉQUIPEMENT EN CHIFFRES

Locaux	Surfaces utiles
Hall et entrée	29 m ²
Intercourts	158 m ²
Fonction tennis 2 courts	1 334 m ²
TOTAL	1 521 m²

Catherine Guillou

présidente du club de l'ASM Fertoise

« Avec cet outil, s'ouvrent de nouveaux horizons »

Le bâtiment est original dans sa conception et sa réalisation mais, comme dans la plupart des clubs qui viennent de réceptionner leur premier court couvert, il est avant tout l'aboutissement d'un travail d'équipe et la récompense de nombreuses années de bénévolat. La présidente du club de La Ferté-sous-Jouarre le confirme. Extraits.

Des équipements variés

et entretenus « Aux sept courts extérieurs en béton poreux construits dans les années 1980 (dont 2 éclairés depuis 1995 sur les fonds propres du club et un avec tracé de 18 m) sont associés un mur d'entraînement, un terrain de mini-tennis, un club-house, un bungalow accueillant stagiaires, réunions et fêtes, les espaces verts permettant la pratique du tennis et l'accueil de l'ensemble des licenciés. »

Un important vivier de personnes-ressources « L'implication de l'ensemble de l'équipe pédagogique et de l'équipe dirigeante bénévole conforte cette dynamique, essentielle au maintien d'une vie de club. »

Des valeurs citoyennes « Au travers des valeurs portées par le sport, liées aux valeurs citoyennes, le club "rayonne" comme club formateur, générateur d'emplois, fier de son rôle social, sportif et éducatif. »

Des valeurs associatives

« La vie associative est une belle école de démocratie, de tolérance, de participation, de responsabilité, de partage des compétences, de brassage des générations, d'intégration... essentielles à l'éducation de nos enfants. »

Absence de courts couverts

« Cette carence structurelle s'est révélée extrêmement limitative et problématique. Les premiers dossiers pour combler ce manque datent de 1970 et, depuis, projets, recherches, plans, espoirs se sont succédés, mais ont toujours avorté : proximité de la rivière, manque de foncier, financiers fuyants... Cependant, depuis 2012, une solution a été trouvée grâce à la détermination, la conviction, l'optimisme et le dynamisme de certains.

Les dossiers administratifs et tout ce qui concerne le financement ont été bien ficelés – mairie, club et subventions (CNDS, conseil général, Fédération Française de Tennis et ligue)... –, le permis de construire et les autorisations légales obtenus ! »

Un équipement pour tous « Cet outil ouvre de nouveaux horizons au club, notamment avec la possibilité de développer le tennis féminin, d'accueillir des seniors, du tennis en fauteuil et des publics en situation de handicap, du tennis à l'école, dans le cadre de l'option tennis au lycée... et surtout l'accès enfin possible, pour les équipes masculines et féminines au niveau national ! »



Vue extérieure de l'équipement.



Grilles anti-crues.

COMBIEN ÇA COÛTE ?

À titre d'information, voici la description et le coût de chaque grande étape de l'opération :

ÉTAPES	PRIX HT
Terrassements, plateforme, VRD	138 977,00 €
Maçonnerie, gros œuvre, fondations	70 000,00 €
Charpente alu, couverture textile double	289 806,00 €
Menuiseries extérieures acier, alu, vitrerie	49 760,00 €
Électricité, éclairage, courants faibles	67 153,67 €
Préchauffage rayonnant gaz	33 307,80 €
Peinture, revêtements muraux, sols souples	3 720,00 €
Sols sportifs, résine acrylique	29 500,00 €
Équipements sportifs	11 741,98 €
TOTAL HT	693 966,45 €